

Compte rendu de la séance du lundi 21 février 2022

Présents :

Madame Régine REDMER, Monsieur Alain GUSTIN, Monsieur Bruno DUCRUIT, Monsieur François Xavier LE ROUX, Madame Béatrice LE CORRE, Madame Ophélie HAIMERY, Monsieur Franck MILLART, Monsieur Thierry MARRON, Madame Nassimah CANNAT, Monsieur Vincent DAUTRECQUE

Représentés :

Monsieur Antoine MARRON par Madame Ophélie HAIMERY

Ordre du jour :

Libre révision des attributions de compensation 2022
Demande de subvention 2022 Resto du cœur
Demande de subvention association prévention routière
Demande de subvention au titre des amendes de police

Tenue des bureaux de vote présidentielle et législative
Fêtes communales

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Libre révision des attributions de compensation 2022 (DE 2022 001)

Une libre révision des attributions de compensation communales 2022 a été soumise pour avis à l'examen de la CLECT réunie le 31 janvier.

Conformément au code général des impôts qui l'encadre, la libre révision peut être proposée ou non par le président, selon des règles restant à définir, le cas échéant.

Cette libre révision ne peut pas avoir un caractère automatique et l'attribution de compensation des communes ne peut être indexée.

Elle implique une délibération du conseil communautaire à la majorité qualifiée et une délibération des communes intéressées.

Pour 2022, la libre révision des attributions de compensation communales est assise sur les mêmes critères et conditions de révision que les années précédentes.

Par ailleurs, pour 2022, les attributions de compensations de certaines communes sont aussi révisées pour prendre en compte :

- le coût du service commun « secrétaire de mairie » nouvellement créée, auquel elles adhèrent pour certaines d'entre elles, depuis le 1er janvier
- les nouveaux coûts du service commun ADS et les modalités de répartition des coûts pour les communes dotées d'un PLU ou d'une carte communale

Le conseil communautaire s'est prononcé le 3 février, à l'unanimité, sur les attributions de compensations librement révisées et leurs montants pour 2022.

Vu le 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts sur la libre révision des attributions de compensation,

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 février 2022

Le conseil municipal

VALIDE les montants de l'attribution de compensation de la commune pour l'année 2022 pour un montant de **21 767 euros**.

PRECISE que ce montant sera inscrit au budget 2022

Subvention prévention routière (DE 2022 002)

Madame le maire expose au conseil municipal la demande de subvention de l'association prévention routière.

La prévention routière propose de faire prendre conscience à nos séniors des dernières réglementations du Code de la Route ainsi qu'aux plus jeunes, des situations propres à la conduite des bicyclettes dès l'âge de 8 ans sur la route et l'occupation du trottoir ainsi que sa traversée pour les piétons.

Après avoir ouï l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention à l'association prévention routière.

Subvention Restaurants du Coeur (DE 2022 003)

Madame le maire expose au conseil municipal la demande de subvention de l'association des Restaurants du Coeur.

L'association des restos du coeur a pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas attribuer de subvention aux Restaurants du Coeur.

Demande de subvention au titre des amendes de police (DE 2022 004)

Madame le Maire expose au conseil municipal la vitesse de circulation Rue des Grandes Coutures.

L'instauration d'une limitation de vitesse à 30 km/heure permettrait de renforcer la sécurité des usagers de la voie.

Il a été proposé d'installer des panneaux de signalisation (limitation à 30 km/heure ainsi qu'un panneau stop à l'intersection du chemin rural du calvaire et de la rue des Grandes Coutures. Les automobilistes sortant du chemin rural dit du Calvaire marqueront en conséquence le STOP.

Le conseil municipal décide de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour financer ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande de subvention pour l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 1 927,00 H.T .

Questions diverses :

Tenue des bureaux de vote :

Les élections présidentielles et législatives approchent à grand pas, mise au point des permanences pour les élections.

Présidentielle : 10 et 24 avril 2022.

Législative : 12 et 19 juin 2022.

Le 5 mars 2022, invitation du maire ou de son représentant à la présentation du centre aquatique Révéo en amont de son ouverture officielle le 14 mars 2022.

L'école de musique de Sissonne propose une audition musicale gratuite à la salle polyvalente de Boncourt le samedi 12 mars à 19h30.

Le projet du terrain multisport a été signé, qui devrait se concrétiser au 2ème trimestre 2022, de même que la pose des 3 points lumineux supplémentaires.

Intervention du chantier d'insertion pour l'intérieur de l'église à partir de fin novembre.

Voiries :

Passage d'une lame dans le chemin du dépôt de déchets verts,
Marquage au sol à prévoir dans les rues du village.

La gendarmerie de Sissonne propose des permanences gratuites dans les villages une fois par mois, juste leur fournir un local et une connexion wifi. L'idée est d'aller au contact de la population et de fournir un service allant de la diffusion de messages de prévention (tranquillité senior, prévention cambriolage, ...), jusqu'à l'éventuel recueil de plainte.

Des vols ont été constatés dans les jardins dernièrement.

Avis de passage de l'Armée du 3 au 8 avril 2022, le 40ème Régiment d'artillerie passera dans la commune pour un exercice qui ne durera pas plus de 30 minutes.

Les inscriptions du Service National Universel sont ouvertes pour les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent s'engager et participer à une aventure collective autour de la cohésion nationale.

Les 3 séjours proposés sont :

- 13 au 25 avril 2022
- 12 au 24 juin 2022
- 3 au 15 juillet 2022.

La Grande Rue nommée également Route de Sissonne, souci d'appellation.

Organisation des fêtes communales du 25 et 26 juin 2022.

Une association de comité des fêtes est en vue de création.

Madame le Maire, Régine REDMER.

